

Carte d'identité périmée depuis + de 5 ans :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance, sauf si dématérialisation) ou passeport valide
- Ancienne carte d'identité
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...)(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)

Changement d'adresse :

- Ancienne carte d'identité/ Passeport (original)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)

Changement d'état civil :

- Ancienne carte d'identité (original)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Acte de mariage / naissance / décès de moins de 3 mois

1ère demande :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance, sauf si dématérialisation) ou passeport valide
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...) (Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois (Photographe fortement conseillé)

Perte/Vol :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance, sauf si dématérialisation) ou passeport valide
- Document comportant votre photo (permis de conduire, carte vitale, carte sportive, carte SNCF...) ou avis d'imposition
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition ...) (Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbre fiscal à 25 €
- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (gendarmerie)

Pour les mineurs :

- Présence d'un parent muni de sa pièce d'identité ou passeport en cours de validité
- En cas de séparation des parents, rapporter un jugement (si garde alternée, justificatif de domicile de moins de 6 mois et pièces d'identité des deux parents en cours de validité)
- Acte de naissance ou passeport valide
- Justificatif de domicile des parents (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition ...)

Pré-demande :

- Ce document est disponible sur le site ants.gouv.fr (*Il vous sera demandé les dates et lieux de naissance de vos parents*)
- Ce formulaire est à imprimer (*ne pas signer et ne pas coller la photo*). Si vous êtes dans l'impossibilité de l'imprimer vous pouvez reprendre le numéro de la pré-demande composé de chiffres et de lettres. (10 signes)